



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 12 septembre 2022

Heure : 9h15

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **lundi 12 septembre 2022 à 18h00**

Fin événement prévue le **mardi 13 septembre 2022 à 00h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orage

En soirée, des orages remontent depuis le Pays-Basque Espagnol sur le sud de l'Aquitaine.

Ces orages donneront des cumuls significatifs (5/10 voire 15mm) sur le sud des Pyrénées-Atlantiques accompagnés de chutes de grêles et de rafales comprises entre 60/80 km/h localement 90 km/h.

En remontant sur le nord des Pyrénées-Atlantiques, les Landes et le sud Gironde, les orages prendront un caractère plus électrique, moins pluvieux mais toujours accompagné localement de rafales autour de 60/80 km/h voire plus.

Actuellement nous sommes dans un contexte de sécheresse de sols dans les massifs forestiers avec une humidité prévue pour aujourd'hui inférieure à 30%.

Ces orages électriques pourraient déclencher des départs de feu en soirée voire première partie de nuit.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC